

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
BOBIGNY  
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE  
93000 BOBIGNY

**CLASSEMENT SANS SUITE**

L'Officier du Ministère Public

à

DEHAN SCHINAZI  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler : RO - PV**  
**AFM**

Référence :

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **011302** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFERIEUR A 30 KM/H PAR  
CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1  
C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à : en date du

par procès verbal n° dressé par

avec le(s) véhicule(s)

immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de **81 Km/h**, retenue de **76 Km/h** pour une vitesse autorisée de **50 Km/h**

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

La Trésorerie Amendes de Seine St Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution des points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur par courrier séparé.

Dans le cas où votre client(e) aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il (elle) sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amendes de Rosny sous Bois.

Je vous pris d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à **BOBIGNY**, le 11/02/2022

**L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC**  
**Le Commandant de Police**

Pd

